



## Compte-rendu du groupe de travail du 19 février 2019 sur le volet formation de la mise en œuvre de la réforme des lycées

Le but de ce groupe de travail, piloté par M. T. Dordan (DAFPEN) et Mme M. Gaujoux (doyenne des IA-IPR) est de suivre l'avancement et la mise en œuvre de la formation des enseignants dans le cadre de la réforme des lycées.

La formation se fera sous deux formes : en présentiel et en ligne via la plateforme M@gistère.

Pour la formation en présentiel, l'administration souligne sa volonté d'être au plus près des enseignants sur le plan géographique. **Ainsi, le plus souvent, 5 réunions de bassin auront lieu par discipline, chaque enseignant étant convié à une seule d'entre elles en fonction de son bassin pour une formation allant d'une demi-journée à une journée. Les dates retenues pour ces formations s'étendent du 12/03 au 17/05/2019.**

Ces formations seront avant tout portées par les membres des corps d'inspection. Quelques chargés d'inspection et, exceptionnellement, quelques collègues membres des cercles d'étude disciplinaire pourront être sollicités.

Plus précisément, on notera que :

- Pour les langues, les formations auront lieu en bassin interlangue (le même programme étant décliné dans les différentes langues) et y seront conviés les collègues du public, du privé sous contrat et les coordinateurs disciplinaires des collèges afin d'assurer la liaison entre collège et lycée
- Pour les mathématiques, seront conviés les collègues du public, du privé sous contrat et les coordinateurs disciplinaires des collèges afin d'assurer la liaison entre collège et lycée
- Pour la physique-chimie, seront conviés les collègues du public, du privé sous contrat et les coordinateurs disciplinaires des collèges afin d'assurer la liaison entre collège et lycée. Des ateliers (notamment en salle informatique) seront prévus l'après-midi.
- Pour les SVT, seront conviés les collègues du public, du privé sous contrat et les coordinateurs disciplinaires des collèges afin d'assurer la liaison entre collège et lycée. Des ateliers seront prévus l'après-midi, la formation s'appuiera aussi sur des diaporamas commentés publiés sur M@gistère en amont de la formation.
- La formation dans le cadre de la spécialité HLP sera animée par l'IA-IPR de philosophie et un IA-IPR de lettres.
- Pour l'enseignement scientifique du tronc commun du cycle terminal, il n'y aura pas de journée spéciale, chaque formation disciplinaire (mathématiques, physique-chimie, SVT mais aussi SI) devant servir à proposer un contenu commun. L'administration insiste sur la nécessité

de proposer un enseignement s'adressant à l'hétérogénéité des élèves, et non aux plus scientifiques du groupe.

- Pour la spécialité NSI, une formation de deux ans débouchant sur un Diplôme Universitaire (DU) sera proposée avec, en juin-juillet 2019, un nombre d'heures de formation élevé durant 2 ou 3 semaines. Ce DU ne sera proposé qu'une seule fois, le temps au CAPES spécifique de se mettre en place. M Dordan précise qu'il est toujours possible de s'inscrire aux formations touchant la NSI dans les années à venir car il est nécessaire d'accompagner les nouveaux collègues. On notera que les enseignants actuellement en charge de l'ISN ne participeront pas à ce DU car déjà formés.

La formation en ligne M@gistère reposera sur quatre modules :

- Enseignement disciplinaire (aussi bien pour le tronc commun que les spécialités)
- Enseignement pluridisciplinaire (SNT, enseignement scientifique, HLP, HGSP)
- Accompagnement orientation
- Enseignements facultatifs

M. Dordan et Mme Gaujoux rappellent plus largement que, sauf mention explicite des disciplines retenues comme dans le cas de la spécialité HLP, l'enseignement de SNT peut être dispensé par des collègues de mathématiques, physique-chimie, SVT mais aussi histoire-géographie et philosophie, ainsi que par des collègues CPE et professeurs documentalistes. Ils mentionnent aussi que la spécialité HGSP sera majoritairement portée par les collègues d'histoire-géographie.

Il est rappelé à l'administration que les familles et les élèves sont inquiets quant aux choix de spécialité à faire. Mme Gaujoux rappelle que l'accueil dans voies universitaires est toujours garanti, mais cela ne règle pas le problème des voies sélectives. **M. Dordan précise que, après entrevue avec les présidents des établissements du supérieur, une réflexion sur un parcours de positionnement pour mettre en accord la formation du second degré et les attendus universitaires est menée actuellement. Le SNALC fait remarquer que, faute de moyens dans l'enseignement supérieur, une telle politique restera hélas vaine et ne réduira pas l'échec en première année universitaire. M. Dordan s'explique alors en indiquant que l'enseignement supérieur attend des remontées des besoins des élèves pour anticiper les modules de remise à niveau nécessaires.**

Les Ordres de Mission (OM) seront envoyés progressivement discipline par discipline.

Pour le SNALC, Joan Mallet